

CONSEIL REGIONAL

23 juin 2017

DELIBERATION

Mont-Saint-Michel : une nouvelle ambition partagée

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 30 mai 2017, s'est réuni en séance plénière le vendredi 23 juin 2017 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Loïc Chesnais-Girard, Président du Conseil régional de Bretagne.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h30), Monsieur Gwenegau BUI (jusqu'à 16h25), Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 9h30, puis à partir de 14h30), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 15h45), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 13h), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 18h45), Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 14h40), Madame Claire GUINEMER (à partir de 9h30 et jusqu'à 17h35), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (jusqu'à 16h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 14h20), Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 14h20), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (de 8h30 à 9h30 puis à partir de 14h20), Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN (départ 17h20), Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 12h35, puis à partir de 16h10), Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 11h25), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h35), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (à partir de 10h05), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 14h20, puis à partir de 16h40), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (jusqu'à 18h45), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h30), Monsieur Gwenegan BUI (Pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 16h25), Monsieur André CROCQ (Pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD, de 9h30 à 14h30), Madame Virginie D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 15h45), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir à Monsieur Marc COATANEA), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Madame Gaël LE MEUR à partir de 14h20), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO, de 8h30 à 9h30, puis à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h35), Monsieur Bertrand IRAGNE (pouvoir donné à Madame Agnès RICHARD à partir de 16h), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX PEDRONO à partir de 14h20), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h30 à 14h20), Madame Gaëlle NICOLAS (pouvoir donné à Madame Delphine DAVID), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD à partir de 14h20), Monsieur Stéphane PERRIN (pouvoir donné à Madame Sylvie ARGAT BOURIOT à partir de 17h20), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 12h35 à 16h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 9h30), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir à Monsieur Philippe HERCOUET à partir 11h25), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT à 18h35), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 8h30 à 10h05), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Monsieur Sébastien SEMERIL jusqu'à 14h20 puis à Madame Claudia ROUAUX à partir de 14h20), Monsieur Sébastien SEMERIL (Pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD de 14h20 à 16h40), Madame Anne VANEECLOO (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENELLE à partir de 18h45)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 12 juin 2017 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission économie, agriculture et mer, Europe, en date du 16 juin 2017,

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Abstention du groupe Droite, Centre et Régionalistes, et de Madame Catherine BLEIN)

- **DE PRENDRE ACTE** de l'atteinte des objectifs fixés par le conseil régional le 10 avril 2015 sur l'intervention de la collectivité auprès du Mont-Saint-Michel ;
- **D'AUTORISER** le Président du Conseil régional à accompagner les travaux de préfiguration d'un établissement public national devant se substituer au Syndicat mixte, selon les orientations définies par le présent rapport.

Le Président du Conseil régional,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Direction générale des Services

Session du Conseil régional
Juin 2017

Mont-Saint-Michel : une nouvelle ambition partagée

Le Mont-Saint-Michel est un site exceptionnel dont le pouvoir d'attraction dépasse les frontières nationales et régionales. Sa grande baie, de Cancale (voire Saint-Malo) à Granville, est à la fois un lieu d'accueil touristique important pour la France, la Normandie et la Bretagne et un écosystème écologique de grande valeur.

C'est en tenant compte de ces spécificités que la Région Bretagne a décidé d'intervenir sur le Mont-Saint-Michel dès 1996, dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat en faveur du projet de rétablissement du caractère maritime du Mont, rayonnant sur l'ensemble de la Baie. Dès l'origine, ce projet unique au monde a été considéré par la Bretagne comme l'indispensable catalyseur d'une démarche globale de développement.

C'est pourquoi en 2005, le conseil régional a décidé d'intégrer le Syndicat Mixte de la Baie du Mont-Saint-Michel et a établi son engagement financier, plafonné à 25 M€ pour l'ensemble des collectivités bretonnes. C'est également pourquoi, tout au long de ce projet, elle a été un partenaire exigeant, imposant, par ses prises de position, une approche qualitative des conditions d'accueil des visiteurs et appelant à l'élaboration d'une stratégie touristique ambitieuse à l'échelle de la Baie.

Ces positions ont été exprimées par plusieurs délibérations du Conseil régional de Bretagne :

- Une délibération de juin 2012 du Conseil régional de Bretagne a permis de formaliser les modifications au dispositif d'accueil des visiteurs qu'il convenait d'obtenir, sous peine de constater un désaccord irréductible avec la stratégie du Syndicat Mixte ;
- Une délibération d'avril 2015 a permis de constater le bon achèvement du chantier de rétablissement du caractère maritime, dans le respect des calendriers et des engagements financiers, d'engager la construction d'un contrat de destination interrégional ambitieux pour le Mont Saint-Michel et sa Baie, et de fixer une « feuille de route » pour l'évolution de la gouvernance du site.

Alors que le chantier du rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel est achevé, offrant au regard des visiteurs une réussite exemplaire, le syndicat mixte constitué à cette fin a accompli sa mission.

Le conseil régional de Bretagne a exprimé depuis plusieurs années ses doutes quant à la capacité d'une telle structure de porter durablement le projet de transformation du modèle de développement du Mont.

Les principes d'un nouveau modèle de gouvernance avec nos partenaires, désormais partagés avec l'Etat, sont l'objet du présent projet de délibération.

1. Le syndicat mixte, une instance inadaptée aux nouveaux enjeux du Mont-Saint-Michel

L'opération de « rétablissement du caractère maritime » du Mont-Saint-Michel (RCM), destinée à la fois à lutter contre l'envasement de la baie, à préserver le caractère insulaire du Mont et à améliorer l'accès de l'accueil des quelques 2,3 millions de visiteurs qui fréquentent le site chaque année est désormais achevée et les différents ouvrages réalisés ont été officiellement inaugurés par le Président de la République le 31 octobre 2015.

Le syndicat mixte a ainsi mené à bien l'un des chantiers de travaux publics les plus remarquables des vingt dernières années. Si la mise en service des nouveaux ouvrages a parfois été délicate, l'opération de RCM doit aujourd'hui être regardée comme un succès indiscutable et l'engagement des collectivités à porter cette opération, par un syndicat mixte, y a certainement joué un rôle positif.

Chacun reconnaît néanmoins que l'opération doit désormais servir de catalyseur à la construction d'un projet de développement plus large, à même de contrarier une tendance à l'érosion de la fréquentation du site, et capable de favoriser une meilleure insertion du Mont-Saint-Michel dans l'économie locale, en Normandie comme en Bretagne.

Or, si la gouvernance actuelle a été efficace pour conduire les travaux, elle peine à développer une vision stratégique sur le plan touristique, culturel et économique pour ce lieu, faute de l'autorité et des leviers nécessaires pour mettre en œuvre un tel projet. En effet, l'absence de l'Etat, du Centre des monuments nationaux (opérateur de l'Abbaye), des intercommunalités au sein de la structure rendent très difficile la construction d'une réelle offre touristique intégrée (qui devrait associer une politique d'offre et une capacité de dialogue avec les acteurs du tourisme).

Sur un site aussi complexe que le Mont-Saint-Michel, on peut craindre que la fragmentation des acteurs puisse les conduire à définir chacun leur propre stratégie quand bien même elle nuirait à une dynamique globale.

Le Conseil régional de Bretagne a donc formulé en avril 2015 son souhait de voir tirés les constats des défauts de la gouvernance actuelle, pour retrouver un projet à la hauteur de ce site exceptionnel et répondre à deux enjeux :

- Celui de trouver un modèle économique vertueux permettant une exploitation équilibrée et pérenne des services pour les visiteurs, et le suivi des mesures hydrauliques ;
- Celui d'accompagner les acteurs institutionnels et économiques locaux - mais également nationaux - dans un projet de reconquête qualitative du lieu, afin de le maintenir au niveau d'un site patrimonial mondial, et ainsi limiter le risque de voir son pouvoir d'attraction et sa compétitivité progressivement érodés.

C'est sur cette base que l'avenir de la gouvernance du site a fait l'objet de nombreux échanges avec les collectivités partenaires et avec l'Etat.

2. Un établissement public national pour une « nouvelle ambition » collective

Le 20 avril 2017, Bernard CAZENEUVE, Premier ministre et les principaux élus de la Baie du Mont-Saint-Michel ont donné corps à une « nouvelle ambition » pour le Mont-Saint-Michel, reconnaissant explicitement la nécessité de constituer une gouvernance forte, à la hauteur des enjeux du développement de ce site exceptionnel.

Déclaration commune du Premier ministre et des élus de la Baie du Mont-Saint-Michel le 20 avril 2017

« Face à une évolution des pratiques touristiques et au risque d'érosion du pouvoir d'attraction du site, [les] nouvelles infrastructures doivent servir un projet ambitieux pour le Mont-Saint-Michel et sa baie. (...) »

Chacun reconnaît la complexité du cadre d'intervention sur le Mont-Saint-Michel, qui concentre avec une rare densité un grand nombre d'autorités publiques et d'acteurs privés jouant tous un rôle sur l'expérience du visiteur. (...)

Sur le plan économique, la dispersion des acteurs rend difficile la bonne allocation des ressources financières apportées par les deux millions de visiteurs du Mont-Saint-Michel, et a conduit à reporter sur les seules collectivités l'essentiel des charges relatives à l'accueil des visiteurs et à l'exploitation du barrage qui a redonné son insularité au Mont-Saint-Michel.

Dans ces conditions, l'initiative de l'Etat est indispensable pour élaborer, avec les acteurs locaux, cette nouvelle ambition et pour organiser une gestion intégrée des services rendus aux visiteurs et aux habitants. (...)

Le Premier ministre, Bernard CAZENEUVE engage, en accord avec l'ensemble des collectivités locales impliquées, la volonté de l'Etat de porter une nouvelle ambition pour le Mont-Saint-Michel.

Deux décisions sont prises :

- Le Gouvernement engage la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) national du Mont-Saint-Michel, dont la mission sera de coordonner la gestion et le développement du site, depuis le stationnement et les transports jusqu'à l'Abbaye ;
- Dans la phase de création de l'EPIC, l'Etat reprend la responsabilité de l'exploitation du barrage sur le Couesnon pour poursuivre les travaux hydrauliques et le suivi environnemental de la Baie (...).

Cette déclaration, partagée par l'ensemble des collectivités présentes et en particulier par les membres du syndicat mixte qui ont financé les travaux et qui assurent aujourd'hui l'équilibre de la structure, témoigne d'une volonté désormais claire et assumée de donner à la structure qui assumera la gestion du Mont-Saint-Michel une capacité d'entraînement suffisante pour une réelle transformation du site et de son économie.

Sur ce dernier point, la déclaration confirme que le modèle économique doit être construit avec le Centre des monuments nationaux (opérateur de l'Abbaye), en tenant compte de la délégation de service public relative aux transports et au stationnement et « ne pas donner lieu à des contributions publiques d'équilibre ».

Les financements publics devraient, à terme, être concentrés sur les investissements, sur les engagements soutenant la dimension patrimoniale du site (au sens du patrimoine culturel et environnemental) et sur l'accompagnement de la stratégie touristique à l'échelle de la Baie.

Ces orientations rejoignent donc celles exprimées par le Conseil régional de Bretagne lors de ses différentes délibérations sur le Mont-Saint-Michel.

Leur assentiment, au plus haut niveau de l'Etat comme parmi les collectivités locales, donne corps à une nouvelle dynamique que je vous propose d'accompagner de façon volontaire, en envisageant la participation statutaire du Conseil régional de Bretagne au futur établissement public national.

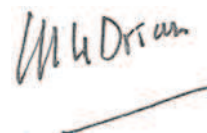
Cette participation viserait à poursuivre les démarches entreprises depuis 2004 par la région Bretagne pour renforcer la prise en compte des enjeux de développement et de rayonnement du Mont-Saint-Michel, tant sur le plan patrimonial que touristique. A cet égard, la conservation d'un rôle statutaire permettrait de donner plus de force aux interventions de la Bretagne pour garantir l'ambition du contrat de destination interrégional autour de la Baie du Saint-Michel.

Elle conforterait enfin le rôle de la Bretagne pour contribuer au plan de gestion de la Baie du Mont-Saint-Michel, selon une méthode laissant une grande place aux collectivités locales pour définir leur projet de territoire.

Tenant compte des avancées favorables constatées sur la gouvernance du Mont Saint Michel, il vous est proposé :

- De me donner acte de l'atteinte des objectifs fixés par le conseil régional le 10 avril 2015 sur l'intervention de la collectivité auprès du Mont-Saint-Michel ;
- De m'autoriser à accompagner les travaux de préfiguration d'un établissement public national devant se substituer au Syndicat mixte, selon les orientations définies par le présent rapport.

Le Président



Jean Yves LE DRIAN